

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

COMMUNE DE BOIS-LE-ROI 2022-2025



L'éducation des enfants est un enjeu fort pour une collectivité. Aider à grandir les futurs citoyens, qui feront la société de demain, est résolument un pari sur l'avenir et en ce sens, un pilier de l'action municipale.

Le projet éducatif est le socle des valeurs communes visant à soutenir l'action de tous et à maintenir une cohérence, une continuité entre les actions de chaque intervenant. Les temps de loisirs sont un espace éducatif complémentaire de la vie familiale et de l'école.

C'est un temps privilégié de découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale. Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels de l'enfance et de la petite enfance coopèrent pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant.

L'éducation d'un enfant repose sur une communauté éducative multiple, au sein de laquelle chaque acteur a un rôle fondamental, dans la mission qui est la sienne.

Le Projet éducatif de Territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre la commune, les services de l'État concernés (Éducation Nationale, Service Départemental de la Jeunesse et des Sports), la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (directrices des écoles, enseignants, parents d'élèves, associations locales, services municipaux, CAPF) permettant une cohérence à l'ensemble du territoire, afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Il a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre, d'une part, les projets portés par les directrices d'écoles et les enseignants et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Réglementairement, le PEDT vise à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la **continuité éducative** entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Le PEDT doit donc permettre d'organiser des activités prolongeant le service public d'éducation et en **complémentarité** avec lui.

Article L. 551-1 du Code de l'éducation

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État. L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage.

Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités périscolaires à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves.

La commune de Bois-le-Roi a fait le choix d'élargir cette démarche au secteur de la petite enfance, mais également au secteur associatif, et d'envisager le projet éducatif d'une façon globale.

L'élaboration de ce PEDT est aussi l'occasion pour la commune d'affirmer son attachement à la Convention internationale des droits de l'enfant¹, notamment en ce qu'elle affirme la promotion du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant.

Enfin, parce qu'il est animé par un souci d'intérêt général, le PEDT s'inscrit dans une démarche de service public, où une attention particulière est portée à l'intérêt du collectif.

¹ Annexe 1 - Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

SOMMAIRE

LA CONSTRUCTION DU PROJET ÉDUCATIF

LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Avant l'entrée à l'école - la petite enfance - les enfants de 0 à 3 ans

Les effectifs

Les établissements d'accueil du jeune enfant

L'accueil individuel

L'âge scolaire - l'enfance - les enfants de 3 à 10 ans

Les rythmes scolaires

Les établissements scolaires

La participation de la commune à la vie scolaire

Les services périscolaires

Les tarifs des services périscolaires

Après l'école - la jeunesse - les enfants de 11 à 17 ans

Les établissements

Le service jeunesse

LES ACTIONS COMMUNES

Créer du réseau entre les nouveaux parents

Accompagner l'enfant dans les grandes étapes

Apprendre à vivre ensemble, tous ensemble

Apprendre à construire ensemble

Devenir écoresponsable, chaque jour un peu plus

Prévenir les situations à risque

Développer les pratiques environnementales

LA CLÉ DE VOUTE DU PEDT : LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Les acteurs concernés

Un partenariat à entretenir et à développer

Le comité de pilotage du PEDT

L'évaluation des actions et du projet

PREMIÈRE PARTIE

LA CONSTRUCTION DU PROJET

Le dernier PEDT élaboré par la commune de Bois-le-Roi couvrait la période 2019-2022. La réflexion du nouveau projet éducatif a été lancée dans le courant du premier trimestre 2022.

Parce que certaines actions amorcées lors du précédent PEDT ont montré leur plus-value et permettent de répondre aux nouveaux axes du prochain PEDT, elles seront reconduites sur la période 2022/2025.

Le PEDT, fruit d'un travail collaboratif

La méthode choisie a été de concerter les différents acteurs, selon des configurations variables.

- Les élus de secteur, la commission des affaires scolaires et périscolaires, la commission petite enfance
- L'Éducation nationale : l'inspecteur de circonscription et les équipes enseignantes, représentées par les directrices d'école
- Les services municipaux : l'accueil de loisirs, le pôle « contact » chargé de l'animation du secteur associatif
- Le centre communal d'action sociale
- Les représentants élus de parents d'élèves (enfants d'âge scolaire)
- Les associations
- Les partenaires institutionnels : la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Protection maternelle et infantile (PMI)

Des démarches ont également été entreprises auprès de communes appartenant à la communauté d'agglomération, ce qui a permis de bénéficier de leurs retours d'expérience en termes de méthode, de freins rencontrés et d'écueils à éviter.

Les axes sont le fruit d'une démarche partagée entre tous les acteurs du monde éducatif en lien avec les publics visés. Sans priorité hiérarchique, tous les axes éducatifs sont liés et doivent être développés concomitamment.

DEUXIÈME PARTIE

LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Avant l'entrée à l'école - la petite enfance - les enfants de 0 à 3 ans

Les effectifs

La commune de Bois-le-Roi connaît un nombre de naissances annuelles fluctuant entre 59 en 2019, 49 en 2020 et 70 en 2021.

Néanmoins, la situation de la commune et sa facilité d'accès à Paris attirent de nombreuses familles ayant déjà au moins 1 enfant. Pour exemple, à la rentrée scolaire 2019, 69 enfants ont été scolarisés en petite section.

La crise sanitaire a généré une hausse des effectifs sur la commune de Bois-le-Roi. Les structures arrivent à saturation de leur capacité d'accueil.

Les établissements d'accueil du jeune enfant

La commune de Bois-le-Roi dispose de 2 établissements d'accueil du jeune enfant.

- Une halte-garderie municipale : le Bébé Accueil

La halte-garderie a une capacité d'accueil de 16 places, pour environ 35 enfants accueillis.

Elle fonctionne 3 jours par semaine : les lundi, mardi et jeudi.

Elle offre un accueil occasionnel et ponctuel des enfants âgés entre 4 mois et 3 ans avant leur scolarisation. Les besoins d'accueil permanent étant croissants sur la commune, un système de réservation a été mis en place afin que la structure reste dans sa mission première, à savoir l'accueil occasionnel et ponctuel, tout en offrant une certaine garantie d'accueil aux parents.

- Une crèche associative : Dessine-moi un mouton

La crèche associative a une capacité d'accueil de 30 places, pour environ 38 enfants accueillis.

Elle fonctionne du lundi au vendredi.

La crèche exerce son activité dans des locaux mis à disposition à titre gratuit par la commune qui lui verse également une subvention annuelle, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Les critères d'admission définis dans les statuts de la structure sont les suivants :

- l'âge des enfants, en fonction des places disponibles dans chaque section ;
- les enfants ayant déjà un frère / une sœur accueilli(e) dans la crèche ;
- les familles en difficultés financières et sociales ou rencontrant un problème de santé ;
- les demandes d'accueil à temps plein ;
- les habitants de Bois-le-Roi ;

- la motivation des familles pour un accueil collectif ;
- la motivation des familles pour s'investir au sein de l'association.
- Projet de création d'un multi-accueil de 30 berceaux et 10 places de halte-garderie

Afin de répondre à la demande d'accueil collectif sur le territoire, la commune a lancé le projet de création d'un multi-accueil avec une capacité de 30 berceaux et 10 places de halte-garderie (qui remplacera la structure actuelle du Bébé Accueil). Un diagnostic a été réalisé en 2018 qui recensait 60 places manquantes.

Ce bâtiment a vocation à devenir le pôle petite enfance, rassemblant les acteurs et les différentes actions petite enfance.

Ce nouvel établissement devrait pouvoir accueillir les enfants dès septembre 2024.

L'accueil individuel

- Les assistantes maternelles

24 assistantes maternelles agréées par la PMI (Département) sont implantées à Bois-le-Roi ; 22 sont actives et offrent 87 places d'accueil.

- Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Il existe un RPE intercommunal relevant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. Il s'agit d'un RPE itinérant, intervenant sur 6 communes :

- Bois-le-Roi (5 882 habitants)
- Chartrettes (2 544 habitants)
- Héricy (2 572 habitants)
- Samois-sur-Seine (2 047 habitants)
- Samoreau (2 351 habitants)
- Vulaines-sur-Seine (2 732 habitants)

Le RPE met en place des ateliers pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle et/ou garde à domicile. Ces ateliers sont animés soit par l'animatrice du RPE directement, soit par un prestataire associatif. Ils sont organisés sur les différentes communes, mais ouverts à toutes les assistantes maternelles des 6 communes.

Un atelier gymnastique est organisé avec le soutien d'une association sportive avec 2 créneaux d'une heure chacun.

L'animatrice du RPE propose un atelier d'éveil favorisant les expériences motrices et sensorielles en autonomie le jeudi matin.

Le RPE propose également des temps de permanences administratives sur rendez-vous tant pour les professionnels que pour les parents. Ces rendez-vous peuvent être prévus par téléphone ou en accueil physique. Cette permanence permet de recevoir les familles et de les accompagner dans leurs démarches administratives et dans la recherche d'un mode de garde pour leur enfant.

Pour les temps d'ateliers et de permanences administratives organisés sur Bois-le-Roi, la commune met à disposition des locaux à titre gratuit.

- Les associations d'assistantes maternelles

Précédemment il existait deux associations d'assistantes maternelles, l'une d'elle a été dissoute en 2021. Depuis, une association d'assistantes maternelles est présente sur la commune. Elle se réunit pour des temps d'activités, dans les locaux mis à disposition par la commune à titre gratuit.

L'âge scolaire - l'enfance - les enfants de 3 à 10 ans

Les rythmes scolaires

Le mercredi, la commune organise un accueil de loisirs toute la journée mais également en demi-journée. Depuis la rentrée scolaire 2019, elle s'est engagée dans le plan mercredi, et notamment dans la charte associée dont les principes sont :

- la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- l'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- la proposition d'activités riches et variées en y incluant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Les horaires sont déterminés en fonction des objectifs suivants :

- ouvertures / fermetures échelonnées des écoles pour permettre une récupération des enfants par les parents dont les enfants sont scolarisés dans plusieurs écoles différentes ;
- matinées d'enseignement plus longues que les après-midis ;
- durée de pause méridienne suffisamment longue pour permettre aux enfants une réelle coupure.

Les établissements scolaires

La commune dispose de 3 écoles publiques, organisées par tranche d'âge.

- L'école Robert Lesourd : les élèves de maternelle

Sur l'année scolaire 2021-2022, l'école comporte 8 classes.

224 enfants inscrits à la rentrée 2021 ; 220 pour la rentrée scolaire 2022.

- L'école des Viarons : les élèves de CP / CE1

Sur l'année scolaire 2021-2022, l'école comporte 5 classes. Une ouverture de classe est prévue à la rentrée scolaire 2022.

138 enfants inscrits à la rentrée 2021 ; 139 pour la rentrée scolaire 2022.

- L'école Olivier Métra : les élèves de CE2 / CM1 / CM2

Sur l'année scolaire 2021-2022, l'école comporte 10 classes.

245 enfants inscrits à la rentrée 2021 ; 240 pour la rentrée 2022.

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'école accueille également une classe intégrée, en partenariat avec l'ITEP de Brolles. Ce partenariat est reconduit chaque année dans le cadre d'une convention.

Les effectifs scolaires depuis 2018 / 2019 sont annexés au PEDT (² Annexe 2).

Une étude est prévue pour définir les besoins d'agrandissement des infrastructures scolaires et périscolaires afin de mieux répondre aux attentes et aux effectifs croissants.

La participation de la commune à la vie scolaire

Au-delà de ses obligations légales et réglementaires ayant trait à la construction et à l'entretien des écoles, la commune participe à plusieurs titres à la vie des écoles, contribuant ainsi à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque élève.

- La mise à disposition d'ATSEM dans les classes de l'école maternelle

L'équipe enseignante de l'école maternelle peut s'appuyer sur une équipe d'Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) qui, en tant que membres de la communauté éducative de l'école, accompagne les enseignants dans la vie quotidienne de l'enfant ainsi que dans la vie de classe.

Les ATSEM sont des agents municipaux placés sous l'autorité hiérarchique du Maire mais sous l'autorité fonctionnelle de la directrice d'école en ce qui concerne les temps scolaires.

En l'absence de cadre réglementaire précis, la commune de Bois-le-Roi a élaboré une charte « métier » destinée à mieux préciser le rôle et les missions des ATSEM. Cette charte, finalisée en 2018, est un document de référence pour l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'école maternelle.

L'article R. 412-127 du Code des communes indique que « *Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Cet agent est nommé par le maire après avis du directeur ou de la directrice. Son traitement est exclusivement à la charge de la commune. Pendant son service dans les locaux scolaires, il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice* ».

Il n'y a pas d'obligation de positionner un agent par classe, cependant la municipalité a fait le choix de doter chaque classe des compétences d'un ATSEM.

- La contribution aux activités physiques et sportives des élèves

La commune de Bois-le-Roi met à disposition des écoles un éducateur sportif qui accompagne les enseignants dans la mise en place des cours d'Éducation Physique et Sportive. Cet éducateur sportif intervient dans toutes les classes élémentaires, sur la base d'un programme d'activités validé par l'Éducation Nationale. Cet agent est placé sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service

enfance de la collectivité. Les programmes proposés sont validés par l'Inspection de l'Éducation Nationale. Un travail de co-construction est établi entre l'éducateur sportif et les équipes enseignantes pour préparer les programmes d'activités physiques et sportives de l'année scolaire. Lors des temps d'échanges avec les équipes, la conseillère pédagogique de l'Éducation Nationale peut se rendre disponible pour mettre à profit ses compétences dans la construction des programmes et obtenir une harmonisation des pratiques entre les séances proposées par l'éducateur en complément des séances des enseignants.

La commune de Bois-le-Roi finance également les transports scolaires permettant aux enfants de se rendre à la piscine pour les séances de natation organisées par l'Éducation Nationale.

- Les interventions musicales

Depuis la rentrée scolaire 2019, la commune contribue, en partenariat avec le Conservatoire municipal de Fontainebleau, au développement d'interventions musicales dans les écoles élémentaires, organisées par une enseignante Dumiste.

Ce partenariat a été renouvelé pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023. Il est prévu de doubler l'offre en proposant l'intervention d'un second Dumiste.

- Les master class

Une « master class » est un cours de perfectionnement ou de partage d'expérience donné par un expert d'une discipline artistique ou culturelle. Au vu du nombre de talents artistiques et culturels locaux, une « master class » peut mettre à l'honneur chaque mois un(e) artiste, un(e) artisan(e), une personnalité de monde de la culture vivant à Bois-le-Roi. La commune organisatrice de ces temps, pourra proposer aux écoles d'en bénéficier sur le temps scolaire.

- La prévention routière

La police municipale est présente à l'entrée et aux sorties des écoles, pour sécuriser la traversée des passages piétons par les enfants et les familles.

La police municipale intervient également 2 fois par an dans chaque classe élémentaire pour sensibiliser les élèves, en tant que piétons (trottoir et chaussée), en tant que passagers (voiture ou car) et en tant que conducteurs de vélo, en situation (sur parcours). À chaque rentrée scolaire, la police municipale accueille les enfants utilisateurs du car scolaire pour les sensibiliser à leur sécurité à bord.

Il est proposé dans le cadre de la transversalité et du partenariat sur le territoire d'envisager une sensibilisation aux contrôles de sécurité des vélos en sollicitant la commerçante « La fille aux vélos » pour déployer ce temps de sensibilisation.

- La sécurité des enfants

La police municipale apporte son concours à la sécurisation des bâtiments, en lien avec la police nationale avec laquelle elle propose des aménagements des bâtiments. Elle participe également aux

exercices des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) pour aider les adultes en charge des enfants sur tous les temps de la journée à adopter les bons réflexes et à élaborer les procédures adéquates en cas d'intrusion / de confinement. La police municipale a déployé sur tous les sites accueillant du public un nouveau dispositif pour mieux appréhender les situations et permettre à tous un moyen d'écoute en temps réel de la situation.

- La prévention des risques

Il est prévu que la police municipale, en lien avec les associations compétentes, organise des temps de sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire ainsi qu'aux dangers d'internet et à l'usage intensif des écrans.

- L'équipement numérique

La commune de Bois-le-Roi continue d'équiper progressivement les écoles, conformément aux recommandations de l'Éducation Nationale.

Cet équipement se fait en fonction du projet formalisé par les enseignants, et en lien avec le conseiller pédagogique compétent, notamment sur le choix du matériel.

Des échanges réguliers autour de la thématique informatique sont mis en place et un référent informatique écoles a la charge d'assurer la veille / maintenance pour répondre au mieux et dans un laps de temps réduit aux sollicitations des équipes éducatives.

L'Éducation Nationale a la charge de la formation et de l'accompagnement des enseignants y compris pour les outils pédagogiques numériques mis à disposition. Afin de maintenir un lien de co-construction, le responsable informatique de la commune est présent lors des temps de formations et se rend disponible pour accompagner au mieux les équipes au moment du déploiement.

L'offre numérique sera également amplifiée au Soleil Bacot, avec des outils plus adaptés, plus mobiles et le déploiement du pointage dématérialisé avec l'achat de tablettes numériques pour les équipes.

- L'aide spécifique aux classes transplantées

Les écoles proposent des séjours à l'occasion desquels les élèves découvrent de nouvelles activités ainsi que la vie en collectivité, tout en continuant de suivre des temps d'enseignement. La commune participe financièrement à l'organisation de ces séjours.

Actuellement aucun séjour n'a été organisé depuis 2018. Toutefois si les projets de classes transplantées étaient à nouveau envisagés la commune soutiendrait ces projets.

Les services périscolaires

- La pause méridienne et la restauration scolaire

La pause méridienne est un moment privilégié dans la journée de l'enfant. C'est un temps éducatif qui se veut ressourçant et convivial. Il est organisé sur 2 heures pour offrir aux enfants une vraie coupure dans leur journée. Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent (exemple : coin lecture, tournoi de jeux, activités physiques, yoga, etc.).

Chaque école dispose de son restaurant scolaire, aménagé en fonction de l'âge et de l'autonomie des enfants (les écoles élémentaires disposent notamment de selfs et de tables de dessertes).

La commune délègue la préparation des repas à un prestataire de service, via une délégation de service public. Les menus sont proposés par une diététicienne, avant d'être présentés aux représentants des parents d'élèves.

Un souci qualitatif est porté au contenu de l'assiette des enfants. En avance sur les dispositions légales, 50 % de l'alimentation de l'enfant est durable (bio, label, circuit court) depuis la rentrée 2018. Ce taux est amené à augmenter dans les prochaines années pour atteindre près de 60 % en 2022.

L'encadrement des enfants est assuré par des agents municipaux qui les accompagnent le temps du repas et les guident dans leurs pratiques alimentaires. Une charte de la pause méridienne existe sur chaque école, comme repère commun aux encadrants.

Un projet d'actions calendaire est en cours de réflexion par les référents de sites, permettant d'offrir des animations aux enfants tout au long de l'année avec pour certaines des soutiens à des causes (exemple : Octobre rose, journée internationale des droits de l'enfant, journée de la différence).

- L'accueil de loisirs : Le Soleil Bacot

La commune de Bois-le-Roi organise un accueil de loisirs périscolaire (avant l'école, après l'école, le mercredi) et extrascolaire (pendant les vacances). Cet accueil de loisirs dépend d'un double agrément : le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports : (SDJES, préfecture) et, pour les moins de 6 ans, la Protection Maternelle et Infantile (PMI, Département).

L'accueil de loisirs élabore chaque année un projet pédagogique, lui-même décliné en projets d'animation. Ces projets sont de véritables fils conducteurs pour les activités faites par les enfants.

La communauté d'agglomération impulse des rencontres entre les accueils de loisirs de différentes communes pour donner l'occasion aux enfants de rencontrer d'autres enfants, mais aussi pour favoriser les échanges de pratiques entre les équipes d'animation. L'accueil de loisirs *Le Soleil Bacot* participe à ce programme d'échange.

- L'étude

Une étude est organisée sur les 2 écoles élémentaires. Elle est assurée tous les soirs de la semaine. Une étude coup de pouce est proposée à l'école des Viarons dans la mesure du possible selon les candidatures des maîtres d'étude. Cette étude permet de prendre en charge un plus petit groupe d'enfants.

- Le car scolaire

Le Département met en place 2 lignes scolaires sur la commune, qui fonctionnent matin et soir. Le Département est compétent pour choisir le transporteur, définir les circuits et les horaires, ainsi que pour la facturation.

La commune, quant à elle, met des agents à disposition pour assurer l'accompagnement des enfants à bord ainsi que sur les trajets entre le car et l'école.

- Le 1000 Pattes

La commune propose un pédibus assuré par des accompagnateurs bénévoles le matin. Il existe 4 lignes.

Plusieurs fois par an, L'Ânerie bacotte accompagne les enfants à l'école avec un âne. Cette action permet de promouvoir la mobilité douce, la connaissance animale et de partager un temps de convivialité entre tous les participants.

Les tarifs des services périscolaires

Les services périscolaires payants pour les familles sont les suivants :

- restauration scolaire,
- accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire,
- étude.

Ces services sont facturés aux familles en fonction du taux d'effort et du quotient familial. Quels que soient les revenus de la famille, la commune participe financièrement au service dont bénéficie l'enfant.

Des aides financières sont également proposées aux familles en cas de difficultés financières (recours au Centre communal d'action sociale).

Après l'école - la jeunesse - les enfants de 11 à 17 ans

Les établissements

Le collège public de secteur, le collège Denecourt, est implanté sur le territoire de la commune. Y sont scolarisés les enfants domiciliés à Bois-le-Roi, Chartrettes, Samois-sur-Seine et La Rochette.

Les lycées publics de secteur sont implantés sur la commune de Fontainebleau pour la filière générale.

Des services de bus sont à disposition des lycéens pour s'y rendre à partir de Bois-le-Roi.

Il existe des lycées pour les filières techniques et professionnelles sur le territoire (exemple : lycée La Fayette à Champagne-sur-Seine).

Le service jeunesse

Il existe un service jeunesse intercommunal relevant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. Dans le cadre de son projet éducatif intercommunal, le service jeunesse intervient auprès de 11 communes :

- Bois-le-Roi,

- Chartrettes,
- 9 anciennes communes du Pays de Bière.

Le service jeunesse propose :

- un accueil de loisirs pour les enfants de plus de 11 ans sur les temps de vacances : il s'agit des Journées Oxygène ;
- des interventions au sein du collège, notamment sur le temps de la pause méridienne.

Afin de maintenir le lien entre les acteurs du territoire, des réunions d'échanges entre la CAPF et les services de la commune sont mises en place pour faire le bilan des actions jeunesse et anticiper celles à venir.

Quelques actions mises en place dans le cadre du partenariat avec le collège Denecourt et la CAPF.

Forum Santé

- Sensibilisation sur la prévention santé et prévention routière 2 roues.
- Partenaires : une quinzaine d'intervenants institutionnels et associatifs santé.

Parcours mon patrimoine

- Découverte du patrimoine local sur 2 ou 3 séances à travers des parcours randonnées ou géocaching.
- Partenaires : professeurs de sport.

Secourisme

- Public : formation de 10 élèves délégués de 3^{ème} au PSC1.
- Partenaire : NGAP association.

Sensibilisation au handicap

- Parcours géocaching au Château de Fontainebleau entre jeunes valides et non valides.
- Public : 14 jeunes de l'ULIS et 28 élèves de 5^{ème} dont 1 élève en fauteuil.
- Récolte des Bouchons de l'Espoir par les élèves remis à une association pour les convertir en matériel handisport.

Conférence familles

- Organisation d'une soirée conférence-débat pour les parents au sein du collège Denecourt.
- Partenaire : association Esprit qui clic.

Tolérance et respect / laïcité et valeurs de la République

- Actions de sensibilisation pour favoriser le « vivre ensemble » et le respect des autres.
- Réussite scolaire : binôme et tutorat pour l'aide aux devoirs.
- Action solidaire : recyclage des vêtements ou collecte de protections féminines, reportée à la rentrée.

Nutrition Santé

- Ateliers de sensibilisation au bien manger avec une diététicienne.

Passerelle CM2-6ème

- Participation aux réunions / portes ouvertes des nouveaux parents de 6ème pour présenter les activités jeunesse du Pays de Fontainebleau - Transmission des infos et flyers via ENT.

Forums des métiers

- Participation du service jeunesse Pays de Fontainebleau aux actions Forums des métiers des collèges pour tenir un stand sur les métiers de l'animation.

Communication

- Communication des actions jeunesse du Pays de Fontainebleau via ENT / voie d'affichage dans les collèges tout au long de l'année.

TROISIÈME PARTIE

LES ACTIONS COMMUNES

Le projet éducatif de territoire s'attache aux actions visant à créer du lien entre les secteurs d'intervention et entre les professionnels pour une cohérence globale du dispositif et une complémentarité des interventions sur les différents temps de l'enfant.

Les projets propres aux structures ne sont pas évoqués dans le PEDT.

Néanmoins, les actions retranscrites ci-dessous pourront évoluer en cours de PEDT (cf. pilotage).

Les actions s'organisent autour de 3 axes, identifiés à partir des actions existantes et identifiés par les professionnels comme à développer de façon partenariale. Les 3 axes sont les suivants, la plupart des actions pouvant être rattachées à plusieurs axes :

- l'inclusion ;
- la citoyenneté ;
- l'éco-responsabilité.

Présentation des actions communes identifiées par les acteurs comme à développer :

	CITOYENNETÉ	INCLUSION	ÉCO-RESPONSABILITÉ
Créer du réseau entre les nouveaux parents	X	X	
Accompagner l'enfant dans les grandes étapes		X	
Apprendre à vivre ensemble, tous ensemble	X	X	
Apprendre à construire ensemble	X	X	
Devenir responsable, chaque jour un peu plus	X		X
Développer les actions de prévention	X		
Développer les pratiques environnementales	X		X

Chaque action fera l'objet d'une fiche action dédiée, élaborée avec les partenaires.

Un récapitulatif des actions sous forme de tableau est annexé au PEDT.

Créer du réseau entre les nouveaux parents

Inclure, c'est déjà savoir accueillir ceux qui arrivent et créer du lien. Un enjeu fort pour les nouveaux parents, notamment quand ils arrivent sur la commune sans réseau familial ni amical. Pour ces parents, la création de liens avec d'autres parents se fait souvent lors de la scolarisation de l'enfant.

Le service enfance en lien avec le CCAS organise 2 à 3 fois dans l'année des temps de rencontre des parents ayant eu un bébé récemment. Sous couvert de leur offrir un cadeau de naissance, ce temps est aussi une occasion de faire se rencontrer les parents et de leur présenter les services municipaux dont ils peuvent avoir besoin (CCAS, RPE...).

Le BBA organise également des cafés des parents ouverts aux parents d'enfants de moins de 3 ans. Ce sont des espaces conviviaux d'échanges entre les parents et les professionnels autour de thématiques diverses liées aux besoins de l'enfant et à la fonction éducative (l'autorité, la gestion de la peur, la gestion des caprices...). Les cafés des parents sont aussi des occasions de créer du lien entre les parents de jeunes enfants. Cette action a été interrompue par la crise sanitaire, une relance du projet est à venir.

Le service organise en partenariat avec les acteurs de la petite enfance des temps d'échange « Bébé arrive, parlons-en », il s'agit de soirées en direction des futurs parents. L'objectif est d'informer les futurs parents sur les dispositifs d'accueil sur le territoire. Ce temps d'échange permet également de présenter les acteurs et ressources qui pourront accompagner les parents avant et après l'arrivée de bébé.

La commune a déployé en 2019 un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), « La bulle du vendredi ». Ce lieu permet de se rencontrer, de partager, de créer du lien social et de jouer.

Le LAEP est également un lieu de prévention en ce qu'il offre aux parents la possibilité de trouver des ressources face à une difficulté éventuelle, soit auprès d'autres parents, soit auprès des accueillants du LAEP.

La bulle du vendredi est ouverte tous les vendredis matin et fermée pendant les vacances scolaires.

En partenariat avec la bibliothèque, les agents du BBA proposent des ateliers de lecture à destination des tout-petits de 4 à 18 mois le mercredi matin. Lecture d'histoires, jeux de doigts, comptines et musique, permettent aux plus jeunes de découvrir et développer plusieurs sens.

Accompagner l'enfant dans les grandes étapes

Chaque structure d'accueil est pensée en fonction de l'âge de l'enfant. Les écoles sont organisées en fonction des cycles, l'accueil de loisirs par tranches d'âge... Cette organisation, respectueuse des besoins et du rythme de l'enfant, doit rester vigilante à ce que les transitions s'opèrent en douceur.

Les changements de lieux d'accueil / d'école sont des moments importants pour les enfants, qui peuvent aussi être source d'inquiétude pour certains d'entre eux. Afin de les préparer au mieux, chacune de ces transitions est anticipée avant l'été en organisant des temps d'accueil de l'enfant sur l'établissement qu'il fréquentera l'année suivante.

Ainsi, au mois de juin, les enfants accueillis au BBA et à la crèche vont passer du temps à l'école maternelle, les enfants de grande section à l'école des Viarons, les enfants de CE1 à l'école Olivier Métra... Chaque temps passé dans la nouvelle école est adapté en fonction de l'âge de l'enfant (temps de classe avec l'enseignant, temps de récréation, temps de restauration...).

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'école maternelle met en place le dispositif « Mes premiers pas à l'école maternelle », dispositif pensé par l'Éducation nationale et qui consiste à organiser les premiers jours de la rentrée scolaire des petites sections de façon progressive, pour laisser le temps à l'enfant de s'adapter (temps limité sur l'école, en petits groupes, fréquentation progressive des services périscolaires...). Ce dispositif est pérennisé, un accompagnement est effectué pour présenter le dispositif lors des rendez-vous d'inscription en mairie pour les futures petites sections. Une réunion de présentation est organisée conjointement par le service enfance.

Bien accompagner l'enfant, c'est aussi bien accompagner les parents. C'est pourquoi une attention particulière est portée à l'entrée en petite section.

Les parents sont d'abord accueillis individuellement en mairie puis à l'école pour réaliser l'inscription administrative de leur enfant. Une réunion d'information collective est ensuite organisée conjointement par la commune et l'école pour présenter la journée de l'enfant dans sa globalité (temps scolaires et périscolaires).

Des portes ouvertes sont également organisées à l'accueil de loisirs pour visiter les locaux et présenter le fonctionnement de la structure.

Concernant les CM2 (futurs 6^{èmes}), un temps spécifique est organisé avec les enseignants et le service jeunesse intercommunal : il s'agit de la journée Passerelle qui réunit les CM2 des 4 communes du secteur du collège et qui leur donne l'occasion de faire connaissance avant la rentrée, et de démystifier ce grand changement de vie.

Cette action s'inscrit en complémentarité des temps d'enseignement déjà partagés entre les CM2 et les 6^{èmes} (ex : rallye maths).

La commune accompagne les CM2 vers le collège et à la fin de l'année scolaire un temps de convivialité est organisé par la DVE en collaboration avec la CAPF et les équipes enseignantes. Ce temps d'échange permet de marquer la fin de la scolarisation dans les écoles communales et le passage au collège. À cette occasion la collectivité offre un dictionnaire de langue et un livre sur la vie d'Olivier Métra.

Être citoyen, c'est avant tout respecter l'autre. Les expériences de partage sont multiples et toutes permettent d'expérimenter la richesse de vie offerte par une société multiple.

En partenariat avec l'ITEP de Brolles, l'école Olivier Métra accueille une Unité d'Enseignement Externalisée. Cette classe accueille des élèves de l'ITEP ayant besoin d'un étayage pédagogique important mais pouvant suivre certains cours en inclusion ou en bénéficiant de co-intervention (enseignant ITEP – enseignants école d'accueil). Cette action permet aux enfants de l'ITEP d'être en classe au sein d'une école et de partager des temps dans les classes de l'école. Elle favorise autant la socialisation des élèves de l'ITEP que celle des élèves de l'école.

Dans le cadre de l'accueil d'un enfant porteur de handicap, l'Éducation Nationale favorise les conditions en attribuant des moyens humains supplémentaires après instruction de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Les accueils périscolaires de la commune sont également sollicités pour intégrer ces enfants. Des personnels affectés à ces enfants sont parfois indispensables et viennent en supplément des encadrants réguliers.

En conséquence, le partage d'information sur les enfants et moyens attribués est développé entre l'Éducation Nationale et la commune pour améliorer la réponse et la prise en charge sur les différents temps.

À cet égard, la commune propose aux personnels AESH ou AVS de l'Éducation Nationale qui accompagnent ces enfants en temps scolaire de prolonger leur temps de travail sur les temps périscolaires et la pause méridienne.

En conséquence, le partage d'informations sur les enfants et les moyens attribués sont développés entre l'Éducation Nationale et la commune pour améliorer la réponse et la prise en charge sur les différents temps.

L'accueil de loisirs travaille également l'inclusion au travers de différents projets. C'est le cas du projet « faire avec, construire ensemble » mené en partenariat avec l'IME La Sapinière où ce sont les jeunes circassiens de l'IME qui partagent leurs savoirs avec les enfants de l'accueil de loisirs ; ou encore du projet « bouge autrement » destiné à faire prendre conscience aux enfants qu'il est possible de pratiquer une activité physique avec un handicap, à partir du moment où celle-ci est adaptée.

De nombreuses occasions de partage intergénérationnel existent. Celles-ci ont par exemple lieu au travers du pédibus matinal, auquel de nombreux retraités participent. C'est l'occasion pour eux de garder une activité régulière, tout en passant un moment agréable avec les enfants. Quant aux enfants, ils entrent en douceur dans la journée tout en étant sensibilisés aux déplacements pédestres.

Autre exemple, à l'occasion d'événements festifs dédiés à l'enfance pour lesquels des idées et des mains sont toujours bienvenues. Quoi de mieux pour un spectacle de fin d'année que des costumes confectionnés par des couturières chevronnées ? D'autant plus quand cela donne aussi l'occasion à ces couturières de déjeuner de temps en temps à la restauration avec les enfants.

Dans le prolongement de ces initiatives, qui sont à renouveler, il est prévu de participer au projet Chronos, prix de littérature qui s'attache à faire réfléchir sur le parcours de vie et la valeur de tous les

âges, les souvenirs, les relations entre les générations, la vieillesse et la mort, les secrets de famille ainsi que la transmission des savoirs.

Des actions solidaires sont également organisées : il s'agit de la course contre la faim, organisée par les enseignants et l'éducateur sportif : mais aussi de collectes organisées régulièrement pour sensibiliser les enfants au partage et à la solidarité (collectes alimentaires, organisées par l'école en partenariat avec l'épicerie solidaire de Vulaines-sur-Seine, ou collectes de jouets, organisées par les associations de parents d'élèves). Ces actions seront poursuivies et développées chaque fois que de nouveaux partenariats se proposeront.

La commune propose aux jeunes Bacots de pouvoir partir sur les périodes de vacances à la découverte d'autres régions, en organisant des séjours l'été. Une réflexion sera menée pour mettre en place des mini-séjours sur les petites vacances.

Ces séjours ont pour objectifs de s'ouvrir à la différence, à l'altérité et à la pluralité par le « faire-ensemble ». Ces temps d'échanges en collectivité en dehors des structures connues et du cercle familial permettent aux enfants de découvrir, de s'enrichir et de s'éveiller à une ouverture au monde, à l'autre. Développer l'altruisme, la bienveillance et apprendre à construire des relations dans la confiance.

Apprendre à construire ensemble

Pas simple de construire ensemble... Un exercice citoyen de tous les jours, un apprentissage pour la vie ! Alors donnons aux enfants des occasions de l'expérimenter dans le jeu et le plaisir.

Chaque structure élabore son propre règlement intérieur. Or, les locaux sont parfois partagés (ex : temps scolaire, étude, pause méridienne). Certaines règles sont pourtant davantage liées à la vie en collectivité plutôt qu'à tel ou tel local.

Il est donc envisagé que les professionnels travaillent sur des règles communes. Cette perspective sera source de cohérence à l'enfant, et d'une continuité sur la journée, que le temps soit scolaire ou périscolaire. La règle de vie aura d'autant plus de valeur pour l'enfant qu'elle sera portée par tous les adultes. Elle permettra également aux adultes de s'accorder sur les règles à faire respecter, ce qui est d'autant plus nécessaire lorsque les locaux sont mutualisés. S'être accordé au préalable sur le sens des règles permettra aussi de pouvoir les expliquer plus facilement aux enfants.

Dans le cadre du renouvellement du PEDT, il est proposé de mettre en place un conseil des enfants (CDE). Devenir citoyen et s'engager dans la société. C'est construire ensemble, développer une cohésion et projeter des actions, projets, idées dans un intérêt commun. Ce conseil des enfants abordera 4 grandes thématiques :

- l'école,
- la solidarité,
- l'environnement, le cadre de vie et la vie citoyenne,
- le sport, la culture et les loisirs.

Ce projet sera mis en place en collaboration directe avec les équipes enseignantes pour les enfants scolarisés en CM1/CM2.

L'objectif de ce conseil des enfants est d'accompagner chaque enfant pour qu'il développe son autonomie. Apprendre à vivre ensemble en développant le respect, la tolérance, les droits et devoirs du citoyen, l'égalité, la résolution des conflits par le dialogue et la non-violence. Ce projet a pour but également d'encourager chacun pour qu'il participe à la vie publique, qu'il se socialise et devienne un citoyen actif et engagé.

Le développement de l'esprit critique de l'enfant est une condition nécessaire de son émancipation et du mieux vivre ensemble. En comprenant ce qui l'entoure, en comprenant son histoire, en prenant place dans un contexte spécifique, l'enfant pourra argumenter, s'exprimer, défendre son point de vue, se construire et prendre place dans la cité. L'esprit critique est une dynamique et l'éveil à la curiosité est indispensable.

Les enfants du CDE deviendront acteurs de leurs loisirs et permettront à chacun de choisir, de faire des propositions, de collaborer, de construire ensemble et de mener des projets participatifs.

La commune, les écoles et les familles accompagneront la réalisation et la réussite de ces projets participatifs.

En parallèle un projet « le guide du routard des petits Bacots » a été lancé ; les enfants explorent leur environnement et réalisent de manière collaborative un guide répertoriant « les particularités et intérêts » de leur commune : un moyen ludique et pédagogique de découvrir les différents quartiers, les commerçants, l'histoire et les curiosités de la commune de Bois-le-Roi.

L'objectif est de promouvoir le territoire avec la vision des enfants. Ce projet pourra être amené à évoluer dans le cadre d'un projet intergénérationnel entre le service enfance et le CCAS. Des temps d'échanges entre les différents publics pourront être organisés, afin de les rassembler autour d'un territoire avec la vision du passé et celle du présent.

Développer les actions de prévention

La police municipale proposera aux élèves des classes de CM2 de participer au challenge départemental dans le cadre de la prévention routière à vélo.

L'objectif est de pouvoir candidater pour accueillir le challenge sur la commune de Bois-le-Roi d'ici 2025.

Une action sur la prévention et la sensibilisation aux bons comportements à adopter avec les chiens est prévue dès 2022 et sera ensuite pérennisée.

Une nouvelle action en lien avec la police municipale et des intervenants spécialisés est prévue concernant les comportements à risque et le harcèlement. La prévention contre le harcèlement doit commencer dès la maternelle. Les enfants les plus jeunes qui n'ont pas toujours les mots pour exprimer leurs émotions en viennent aux mains. C'est un vrai travail quotidien de vigilance et d'accompagnement des plus petits en écoutant leurs frustrations, en leur expliquant les contextes et les règles à respecter, en les aidant à communiquer verbalement sans recourir à la violence.

C'est également une préoccupation en élémentaire, notamment avec le développement de l'usage numérique. Au-delà des risques de harcèlement numérique, le harcèlement dans un cadre collectif nécessite la vigilance des adultes et une meilleure concertation pour le prévenir.

La prévention du harcèlement intervient dans le champ plus large des risques-psycho-sociaux :

- la reconnaissance et la gestion des émotions ;
- la lutte contre le phénomène de bouc émissaire ;
- la communication non violente ;
- la prise en considération de la densité collective dans un espace donné et fonction de l'âge des enfants.

L'équipement numérique des écoles implique d'organiser la prévention sur les dangers d'internet. Il sera proposé une prévention ciblée en plusieurs actions. Sensibilisation des parents, mise en application du contrôle parental, impacts et conséquences sur l'évolution de l'enfant confronté à des images inadaptées.

Accompagner les enfants et les parents en les sensibilisant aux comportements à risques ou aux dangers d'internet et aborder également le harcèlement sont des thématiques qui ont besoin d'être discutées avec les différentes équipes pédagogiques.

C'est en ce sens que les agents bénéficient de temps d'échanges et de sensibilisation en transversalité avec les services municipaux mais également dans le cadre spécifique de temps de sensibilisation avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (exemple : les violences intra-familiales).

Le décrochage scolaire est également un axe de prévention porté par la collectivité. Permettre aux enfants de bénéficier d'un soutien particulier pour comprendre et reprendre les bases d'apprentissage. En collaboration avec les équipes enseignantes et le CCAS, le service de l'enfance organise tous les mercredis du soutien scolaire encadré par des enseignants. Les enfants en grande difficulté sont alors orientés par les enseignants vers les services municipaux pour la prise en charge et l'intégration dans le groupe de soutien.

La volonté d'élargir ce dispositif permettrait d'assurer une passerelle vers le collège et continuer d'aider les enfants qui en ont besoin.

Dans le cadre d'un projet « Allo, les pompiers », les enfants pourront découvrir la profession de sapeur-pompier ainsi que les valeurs véhiculées à travers ce corps de métier. Il permettra également d'initier les enfants aux gestes de premiers secours ainsi qu'à la prévention des incendies.

Dans le cadre d'actions de solidarité, de citoyenneté et de prévention, il pourra être envisagé un partenariat avec la caserne des pompiers de Bois-le-Roi pour former aux premiers secours les enfants d'élémentaire. Le permis piéton est également une action de prévention qui pourra être menée en collaboration avec les forces de l'ordre du territoire. Une soirée solennelle de remise des attestations pourra être organisée par le service enfance comme conclusion de l'année scolaire.

Devenir écoresponsable, chaque jour un peu plus, au cœur du local

Les acteurs de la communauté éducative portent une grande attention à la sensibilisation des enfants au respect de l'environnement.

La question alimentaire est un bon support pour aborder concrètement cette question avec eux. Les équipes de la pause méridienne ont d'ailleurs construit des actions en ce sens sur les restaurants élémentaires.

Parmi ces actions, certaines traitent du gaspillage alimentaire (mise en place d'un baromètre de la faim sur le comptoir de service, pour aider l'enfant à évaluer la quantité demandée ; mise en place d'un « gachimètre » à pain, pour prendre conscience de la quantité de pain jetée ; pesée des aliments non consommés...)

Un projet anti-gaspillage est en cours d'élaboration et sera mis en place par les animateurs de la pause méridienne. Des composteurs seront installés proches des restaurations scolaires dans le cadre de projet commun avec les écoles.

D'autres portent sur la réutilisation de l'eau, dans un potager installé à hauteur d'enfants, ou des déchets, dans un composteur.

Enfin, des actions portent sur la sensibilisation des enfants entre eux (création d'affiches, réalisation d'un reportage...).

L'accueil de loisirs contribue de son côté en s'associant aux différents projets et en mettant en place le recyclage des livres de la structure.

Développer les pratiques environnementales dans le cadre de démarches nationales

L'enjeu est de former l'adulte de demain et de faire cheminer l'enfant en lui faisant prendre conscience de ses droits et de ses devoirs en tant qu'écocitoyen responsable.

Les services participent à plusieurs actions menées par le SMICTOM, tant sur le temps scolaire que périscolaire. Une action de recyclage de papiers a été mise en place à l'école des Viarons. Des composteurs vont être déployés proches de la restauration Olivier Métra ainsi que des jardinières de plantes aromatiques.

La commune souhaite développer des équipements publics ayant vocation à préserver l'environnement et la biodiversité.

Dans ce cadre de préservation du cadre de vie et de la limitation de l'artificialisation des sols, la commune entreprend la désimperméabilisation des cours d'écoles. La mise en place d'un tel projet nécessite une concertation importante de tous les acteurs pouvant être impliqués : les élus, les chefs d'établissement scolaire, les enseignants, les agents d'entretien, les parents, les élèves, les agents des services communaux, l'architecte, le paysagiste. Le processus de co-conception est une étape fondamentale du projet. Celui-ci garantit une pérennité de la démarche et des ouvrages et

aménagements réalisés. Les usagers doivent être au cœur de la concertation. C'est la raison pour laquelle un important travail doit être effectué avec les élèves et le personnel encadrant.

La volonté de développer la mobilité douce amène les services à penser et réfléchir aux aménagements extérieurs qui peuvent promouvoir cette mobilité douce aux abords des écoles. En concertation avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves, ce projet sera porté sur toute la durée du PEDT et fera l'objet d'actions spécifiques gérées par le pôle cadre de vie (exemple : garage à vélos, journée piétonne aux abords des écoles, etc.).

Mise en place d'une Aire Terrestre Éducative, cette action est portée par l'association de parents d'élèves P3E-FCPE :

L'intérêt d'une Aire Terrestre Éducative (ATE) est de confier à des élèves, d'une ou plusieurs classes (du cycle 3 à 4 > CM1 jusqu'à la 3^{ème} dans « la règle ») et à leurs enseignants la gestion participative d'un petit espace naturel, avec l'appui d'un référent extérieur qui fera office d'appui technique pour guider les enfants et appuyer les enseignants.

Ce petit bout de terrain doit se trouver sur l'espace public, il devient alors le support pédagogique de connaissance et de préservation de la nature.

Les enfants prennent toutes les décisions sur leur ATE, lors du « conseil des enfants »

Enjeux

- Donner l'opportunité aux plus jeunes de développer leur connaissance et leur capacité d'agir pour la protection de la biodiversité.
- Offrir l'outil méthodologique d'apprentissage aux sciences naturelles le plus adapté.

Objectifs

- ▶ Sensibiliser les enfants aux enjeux de la biodiversité de Bois-le-Roi.
- ▶ Gestion participative d'un bien commun et des actions à mener pour préserver le patrimoine naturel et culturel.
- ▶ Acquérir les compétences pour s'exprimer à l'oral, prendre des décisions, développer leurs réflexions, argumenter (cycle 3).
- ▶ Découvrir leur territoire et les acteurs accompagnateurs (associations, la commune).

Organisation par niveau des élèves

Cycle 3 : les élèves constituent le conseil des enfants, mènent les réflexions sur les enjeux du site et les actions à mettre en œuvre.

Cycle 1 et 2 : les élèves peuvent être sensibilisés au projet et impliqués ponctuellement sur des sorties.

Collège : exemple d'actions de gestion d'une ATE par les élèves.

Choix de l'objectif : restaurer la continuité écologique entre l'ATE et des éléments naturels voisins afin de permettre à certaines espèces d'accomplir leur cycle de vie.

Action de connaissances : toute action visant à compléter l'information sur le site. Par exemple demander à des experts d'aider les élèves à faire une cartographie des habitats ou alors la mise en place de suivies scientifiques (par exemple qualité de l'eau, macrodéchets, perception des usagers du site) pour constater l'évolution d'une pression ou de la biodiversité sur le long terme. Cette dernière action peut en plus parfois permettre de mesurer l'effet d'autres action. Dans ce cas elle contribue directement à l'évaluation (voir point suivant).

Action de sensibilisation : toute action favorisant la sensibilisation des usagers du sites, riverains et élus, par exemple un stand sur le marché pour expliquer les spécificités du site, de la sensibilisation des usagers sur le site lui-même, etc.

Action de gestion : toute action visant à exercer une influence directe sur le milieu ou ses usagers, par exemple une plantation de haie pour connecter l'ATE à un autre bois afin de favoriser les déplacements des animaux ou la mise en place de chemins balisés pour éviter le piétinement, etc.

Durée : 1 à 2 séances par exemple de conseil de la Mer/Terre avec des travaux en groupes.

Contexte historique : le concept est né en 2012, aux Marquises (Polynésie Française), de l'imagination des enfants de l'école primaire Vaitahu, qui ont souhaité protéger la baie se situant devant leur école. Une aire éducative peut être marine (AME Aire Marine Éducative) ou terrestre (Aire Terrestre Éducative). Les enfants sont encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement ; les enfants se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Atlas de la biodiversité :

Contexte : projet mis en place par l'Office Français de la Biodiversité (Ministères de la Transition écologique et de l'agriculture et de l'alimentation), auquel Bois-le-Roi s'est porté candidate et a ainsi répondu à l'appel à projet.

Présentation : un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire (sur 3 années) des milieux et espèces présents à l'échelle d'une commune. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, agents communaux, entreprises) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Au-delà des objectifs techniques de ce projet, un des axes les plus importants est l'implication du grand public dans une dynamique d'appropriation de la biodiversité locale et de son patrimoine naturel.

La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion du territoire (exemple : le PLUi).

Afin de répondre aux objectifs, l'ABC donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Exemples d'actions sur BLR

- Association Touche pas à mon p'tit bois : projet d'installation de nichoirs à l'école primaire des Viarons, balades naturalistes, visite commentée d'Espace Naturel Sensible, visites des sentes de BLR².
- Commune de Bois-le-Roi : animations nature sur le thème des oiseaux, des arbres, des sciences participatives, des chauves-souris, des libellules, de la botanique, des orthoptères.
- Association de parents d'élèves P3E-FCPE : Mise en place d'une Aire Terrestre Éducative, création d'un imagier, balade naturaliste, animation autour de l'eau.
- Association La Mantes Bacotte : inventaire papillons participatif.

QUATRIÈME PARTIE

LA CLÉ DE VOUTE DU PEDT : LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Avant de préciser les modalités de travail partenarial, il convient d'identifier l'ensemble des partenaires impliqués dans la vie de l'enfant.

Les acteurs concernés

Les acteurs au contact quotidien des enfants et ayant tous une mission éducative

- Les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant
- L'animatrice du Relais Petite Enfance
- Les professeurs des écoles
- Les animateurs de l'accueil de loisirs
- Les agents spécialisés des écoles maternelles
- Les agents de restauration scolaire
- Les accompagnateurs des élèves en situation de handicap
- Les chauffeurs, accompagnateurs du car scolaire et du 1000 Pattes
- L'éducateur sportif
- L'enseignant Dumiste
- La police municipale
- Les associations de parents d'élèves

Les acteurs « support », permettant la réalisation opérationnelle de la mission éducative

- Les agents administratifs (direction, coordination)
- Les agents d'entretien
- Les agents des services techniques (bâtiments et des espaces verts)

Les partenaires opérationnels

- La communauté d'agglomération (RPE, service jeunesse)
- L'Éducation nationale (médecin et infirmière scolaires)
- La Maison départementale des solidarités (service social, service de protection maternelle et infantile, service d'aide sociale à l'enfance)
- La police nationale (PPMS, prévention)
- Les pompiers (prévention)
- Le CCAS (aide aux familles en difficultés)

Les partenaires institutionnels

- Département : direction de la PMI (accueil des enfants de moins de 6 ans)
- Département : direction des transports (cars scolaires)
- Préfecture : direction départementale de la cohésion sociale
- Caisse d'allocations familiales
- Éducation nationale : inspecteur, conseillers pédagogiques, conseiller handicap

Le partenariat existant

Il existe déjà un travail partenarial conséquent avec les acteurs locaux, dont la configuration varie selon les sujets :

- réunions partenariales au sujet des rythmes scolaires, du PEDT (élus, DVE, enseignants, accueil de loisirs, associations de parents d'élèves) ;
- réunions de coordination des acteurs petite enfance (élus, DVE, BBA, crèche, RPE) ;
- réunions de coordination communes / intercommunalité (CAPF, Bois-le-Roi, Chartrettes) sur les questions du RPE et de la jeunesse.

De même, certaines organisations existantes poursuivent les mêmes objectifs de continuité et de cohérence éducative que le PEDT.

- La commune a fait le choix d'un service administratif unique pour toutes les questions liées à l'enfance : le service enfance / petite enfance.
- Un référent périscolaire est en place sur chacune des 3 écoles, pour faciliter les liaisons entre l'équipe du temps scolaire et celle des temps périscolaires.
- L'encadrement de la pause méridienne est assuré par une équipe multiple (ATSEM, animateurs, agents d'entretien, éducateur sportif), ce qui permet une meilleure connaissance des uns et des autres.
- L'encadrement des études est assuré pour grande partie par des enseignants en poste, ce qui est aussi un élément facilitateur des liaisons entre l'équipe du temps scolaire et celle des temps périscolaires.
- L'équipe du service enfance / petite enfance travaille ensemble à la préparation et l'animation de 4 manifestations annuelles dédiées à l'enfance, ce qui permet de partager des expériences communes et donc de faciliter la communication quotidienne.

Enfin, des outils existent au service de ces objectifs.

- Une charte des ATSEM a été élaborée avec les ATSEM et en concertation avec les enseignants pour avoir une référence commune sur les rôles et missions de chacun.
- Une charte de la pause méridienne a été élaborée sur chaque restaurant scolaire pour avoir une référence commune de l'organisation de ce temps.

Un partenariat à entretenir et à développer

Sur la base du travail partenarial en place, des actions sont à développer ou à initier.

Des pistes ont d'ores et déjà été identifiées, mais pourront être complétées pendant la vie du PEDT :

- mise en place de réunions partenariales régulières entre les directrices d'école et la direction de l'accueil de loisirs (régulation, information, partage de projets...) ;
- valorisation des actions des écoles au travers des outils de communication de la commune (site internet, panneaux lumineux, magazine municipal...) ;
- développement de liens avec le secteur associatif, dans le prolongement de l'expérience des NAP :
 - o leur proposer d'intervenir dans la continuité du temps scolaire ;
 - o construire des projets avec elles dans le cadre du plan mercredi.

La transversalité fait partie intégrante du PEDT dans tous les temps d'échanges et dans les actions mises en place.

La commune souhaite développer cette transversalité dans tous les secteurs. Il sera envisagé des partenariats entre les structures à différentes échelles (exemple : prêt de livres, animation de jeux de société, concertation des enfants sur le projet de la médiathèque).

Le comité de pilotage du PEDT

Le PEDT est un outil collaboratif et nécessairement évolutif. Il est important, pour le faire vivre, qu'il fasse l'objet de points d'avancée réguliers, d'évaluations partagées et d'ajustements. C'est en ce sens qu'un comité de pilotage sera mis en place. Il se réunira 2 fois par an (automne et printemps), et sera alimenté par des points de régulation réguliers qui auront lieu en comité plus restreint entre les différents acteurs.

Objectifs du comité de pilotage :

- partager régulièrement nos constats, ajuster nos actions ;
- définir les critères d'évaluation des actions, les évaluer ensemble.

Composition du comité de pilotage :

- élus de secteur ;
- direction vie de l'enfant ;
- représentants des écoles ;
- représentants de l'ALSH.

Autres acteurs mobilisés, dans d'autres temps :

- commission des affaires scolaires et périscolaires, commission petite enfance ;
- réunion de coordination petite enfance ;
- réunion de coordination RPE / jeunesse ;
- représentants des parents ;
- associations ;
- CCAS.

Une évaluation continue pour être au plus près des besoins du territoire

Un projet n'existe pas s'il ne contient pas une évaluation. Afin d'éviter de faire de l'évaluation constructive un contrôle de fin de convention, ce nouveau PEDT pense et intègre à chaque étape de sa construction cette évaluation. Le projet s'appuiera sur des expérimentations passées ou à venir pour ensuite les généraliser et les adapter au contexte. Cette évaluation passera par des formes variées, mais devra être partagée pour cheminer ensemble vers un objectif commun. Cette évaluation coconstruite permettra ainsi le débat et l'échange sur des éléments partagés.

Cette évaluation sera mise en place en plusieurs étapes.

- Évaluations des actions en direction des écoles à raison d'une fois par trimestre.
- Réunions des différents acteurs, une fois par semestre avant chaque comité de pilotage.
- Réunions de codirection des structures une fois par mois.